Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1176

Question présentée par le député : M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 6 novembre 2019

Question écrite urgenteAVIVO – une association pour nos seniors dans le besoin

J'ai appris avec étonnement que la subvention attribuée à l'AVIVO par le Conseil d'Etat a été purement et simplement supprimée.

Alors que notre population prend de l'âge et que les seniors sont en constante augmentation, il est choquant de constater que les associations qui œuvrent pour le bien-être de nos aînés ne reçoivent plus l'aide financière qui leur permettrait de développer des activités, des services et bien d'autres actions en faveur de nos seniors.

L'AVIVO qui va célébrer ses 70 ans est une institution phare de notre canton et apporte un soutien indéfectible à nos aînés, pour une association reconnue et plébiscitée par ses membres qui sont plus de 10 000. Pourtant, elle a vu sa subvention supprimée.

Le montant de $150\,000\,\mathrm{francs}$ ne serait pas un luxe pour une telle institution.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Pour quel motif la subvention attribuée à l'AVIVO a-t-elle été supprimée ?
- Est-ce que le Conseil d'Etat estime que les associations qui s'occupent du bien-être de nos seniors ne doivent pas être aidées ?